

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « Une journée du sergent d'Anthenaise (1^{er} octobre 1490) », dans « *La Province du Maine* » (appelée alors « *L'Union historique et littéraire du Maine* »), 1893, n° 1, p. 33-37.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne

6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 8 mars 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0032

Texte relu par :

Edith Armange et Monique Ingé

d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 76\1893\1).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

Abbé A. ANGOT

UNE JOURNÉE DU SERGENT D'ANTHENAISE

(1^{er} OCTOBRE 1490)

Le sergent d'une juridiction seigneuriale avait des fonctions qui le rapprochaient de l'huissier et du garde-champêtre. Il faisait les citations aux pieds du seigneur et veillait à ce que bonne justice fût observée sur le territoire confié à ses soins. Le procureur, le sénéchal et son lieutenant étaient des officiers supérieurs, qui ne paraissaient qu'aux jours d'assises où l'on avait besoin de leurs lumières et qui allaient de seigneurie en seigneurie exercer leurs fonctions de judicature. Le sergent, lui, était attaché à son seigneur et exécutait ses ordres à tout moment.

Nicolas Poisson remplissait cette charge auprès de messire Charles d'Anthenaise, chevalier et seigneur dudit lieu, en 1490. Le dernier jour de septembre, de cette année, au soir, le noble chevalier, assis dans l'embrasure de la fenêtre de sa grande salle, fit venir son sergent afin de lui donner ses ordres pour le lendemain. Il venait justement de consulter pour cela le livre censif de sa seigneurie, et, quand Nicolas Poisson se fut planté debout devant son maître, celui-ci lui dit sans préambule :

« Je suis prévenu que demain doivent s'épouser en l'église de La Chapelle d'Anthenaise, Jeanne, la fille aînée du métayer des Échaudières, et François Paumard, du Petit-Gas de Châlons. Sont-ils tous les deux nés dans mon fief ? — Monseigneur, les familles y sont de père en fils, de mémoire d'homme, dit le sergent en s'inclinant. — Se marient-ils l'un et l'autre pour la première fois ? — Oui, Monseigneur. — Alors Nicole, vous conduirez demain aux Échaudières, la hacquenée que doit monter la mariée pour se rendre à l'église et vous me remplacerez pour attacher les fuseaux à sa robe. Je donnerai des ordres pour que les jeunes gens qui apporteront au château le gâteau des noces soient honnêtement reçus.

« Vous n'oubliez pas que demain est l'ouverture de la glandée et vous visiterez mes bois pour qu'il n'y soit commis aucun dommages par les usagers.

« Mais vous irez auparavant semondre le seigneur de la Girardière, de Saint-Jean-

sur-Mayenne, de payer ses six sols de taille. Vous connaissez l'usage à suivre pour cela. — Monseigneur sera obéi, répondit le serviteur, et, sur un signe, il se retira. »

Le lendemain, premier jour d'octobre, sur les huit heures, Nicolas Poisson prenait par la bride la bête toute bâlée qui devait avoir l'honneur de porter la mariée et se rendait à la ferme des Échaudières. Il y trouva la noce qui attendait le seigneur ou son délégué, et, quand il eut déclaré avec solennité qu'il venait au nom de haut et puissant seigneur monseigneur Charles d'Anthenaise, accomplir la mission d'usage, la jeune épousée s'avança vers lui pour qu'il lui attachât en manière d'attifets, les fuseaux enrubannés. Nicolas Poisson fit galamment les choses, puis aida la mariée à s'asseoir en selle. Volontiers le sergent eût suivi le reste du jour les nociers, à l'église, à table et à la danse ; mais c'était jour de corvée, le devoir avant tout.

Pendant que le cortège s'acheminait gaiement vers l'église de La Chapelle-Anthenaise, le sergent prit avec résignation son chemin pour passer la Mayenne au gué de l'Ame, et de là se diriger sur Saint-Jean. A cette époque et jusqu'à la construction du premier pont en pierre qui ne date que d'un demi siècle, et qui, après vingt ans d'existence, a été remplacé par un second plus praticable, les deux rives de la Mayenne se communiquaient en face du bourg par une légère passerelle en bois dont les poutrelles s'appuyaient de distance en distance sur des piles rudimentaires en maçonnerie, établies dans le lit de la rivière. Ce pont, d'un système très simple, se nommait les Planches ou les Grandes-Planches, par opposition au passage d'une construction analogue et moins importante qui servait à franchir la petite rivière de l'Ernée.

C'est du bout des Grandes-Planches, sur la rive droite, vers le bourg, que notre sergent devait, suivant la consigne et l'usage, commencer l'exécution de sa mission envers le seigneur de la Girardièrre, qui se nommait alors Jean de Mathefelon. De cet endroit, qui est éloigné de cinq cents pas de l'habitation de la Girardièrre, il devait appeler trois fois le seigneur ou ses hommes, « en telle manière que on puisse raisonnablement ouïr et entendre du lieu de la Girardièrre. » Nicolas Poisson faisant de ses deux mains un porte-voix se mit donc à crier : — Ohé ! Ohé !! Ohé !!! Monsieur de La Girardièrre est-il céans ? Monseigneur fait recueillir ses tailles. — Les deux premiers appels, faits à intervalle, furent sans résultat, mais au troisième coup, les gens de la métairie, trouvant que le sergent avait fait loyalement son devoir et bravement crié, lui répondirent sur le même diapason : — Venez çà, sergent, vous serez satisfait.

La taille, qui était de six sols, lui fut en effet remise en bons deniers ; il eut pour lui place à table et le coup à boire en vin du pays, et après avoir causé longuement, amicalement, et s'être reposé, il songea à s'acheminer vers les bois d'Anthenaise pour remplir le troisième des ordres qu'il avait reçus. Pour cela, il gravit la côte qui, des Planches de Saint-Jean, remonte vers Louverné, prit le vieux chemin de Laval à Mayenne et, inclinant sur la droite, arriva aux landes, puis au bois d'Anthenaise. Il y avait du mouvement, du bruit et de la vie sous les arbres. De tous côtés, on entendait des troupeaux grognants, des cris, des bruissements de feuilles, des coups dans la feuillée. Les sujets du seigneur d'Anthenaise fêtaient avec entrain le ban de la glandée.

Tous avaient amené leurs porcs en pasnage et s'évertuaient à qui mieux mieux à leur procurer une bonne provende. Le premier qu'aperçut maître Nicole fut un jeune garçon d'une quinzaine d'années qui, environné d'une nombreuse bande de porcs et de porcillons, se démenait comme un diabolin, frappant tour à tour de sa longue gaule ou de ses garots dans les arbres, pour faire pleuvoir les glands encore verts. Il y allait de tout cœur, et il était joyeux et il chantait en frappant encore et toujours d'un chêne à l'autre. C'était le jeune patour de la Girardièrre ; le garde le connaissait pour le garçonnet le plus hardi de la contrée. A l'encontre du plus grand nombre de ses compagnons timides, sauvages, embarrassés devant un étranger, Jean Maugars était déluré, au regard gentiment effronté, à la parole prompte et gamine. Quand le sergent l'aborda, il n'eut pas peur, prêt qu'il était à riposter à ses objurgations. — Je t'ai vu encore, mauvais

garnement, tu as lancé le même garot trois fois dans le même chêne¹. — Et qu'est-ce que cela fait, maître Nicole, si je ne me sers pas des deux autres que voilà. — Il faut se servir des trois garots, il faut suivre la coutume et faire comme tout le monde. — Elle est drôle la coutume, je ne la comprends pas, moi, et ce disant, il lançait son bâton court et poli au plus haut du chêne et le rattrapait lestement avant qu'il ne fût tombé à terre, puis, faisant un moulinet rapide, il le renvoyait à la cime de l'arbre. — Voyons ta gaule, je gage qu'elle n'est pas encore conforme.— Si fait, si, mon maître, treize pieds, pas un pouce de plus ; quoique vous pourriez bien me passer deux ou trois empaumes, vu ma taille. — Tu es toujours insolent, mauvais gars, bien nommé, mais ne va pas rôder autour de la garenne de Monseigneur, ou gare à toi. — Vous savez bien, mon maître, que quand j'y vais, c'est tant seulement pour voir les connins qui s'ébattent.

Voyant qu'il n'aurait pas le dernier mot, Nicolas Poisson poursuivit sa ronde, pendant que le gamin se livrait derrière lui à des gambades fantastiques et moqueuses. Le sergent, dans la suite de sa tournée, disait un mot, faisait une observation à ceux qu'il rencontrait, trouvant que l'un avait trop de bêtes pour sa ferme et que tous les porcillons qu'il menait n'avaient pas dû coucher sur le lieu la veille de la Saint-Jean, disant à l'autre que ses grands verrats qui avaient des défenses comme des sangliers, endommageaient le bois, menaçant chacun de la fourrière et de la saisie et recommandant de payer sans faute les deux deniers de pasnaige.

Et ainsi finit la journée dont le sergent alla rendre compte à son seigneur le 1^{er} octobre 1490².

Abbé A. ANGOT.

¹ Les usagers des bois d'Anthenaise avaient droit de frapper chaque chêne trois fois avec une gaule de treize pieds et une fois avec chacun de leurs trois garots.

² Arch. de la Girardière, en Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne).